**À la veille du budget de Québec : dignité non garantie pour les personnes en situation de handicap !**

**Communiqués - 14 mars 2017**

Montréal, le 14 mars - Le budget du gouvernement libéral tombera d’ici près de deux semaines et c’est l’occasion pour Ex aequo et ses membres de sonder l’opinion des personnes voire, de les sensibiliser : en suite des coupes en santé, trouvent-elles que les personnes en situation de handicap, privées de soutien à domicile, peuvent vivre dans la dignité ? Pour bien faire saisir l’ampleur de la situation, l’organisme montréalais de défense de droits a lancé une série de vidéos sous la forme de Vox Pop révélateurs, où des interviewers en situation de handicap font écho aux coupes qu’elles ont vécues en posant les « questions de la dignité » : Accepteriez-vous de prendre un seul bain par semaine, en pleine canicule ? Trouvez-vous normale la rationalisation des culottes d’incontinence au point où on vous en donne 28 par mois ? Est-ce que vous accepteriez que votre ado vous donne votre bain ? Ces questions semblent absurdes quand on se les pose à soi-même, mais c’est pourtant ce que vivent Françoise, Caroline, Wassyla, Claude et Lise.

Le Kit-SAD : survie aux coupes

« En 2011, alors qu’Ex aequo faisait une vaste enquête sur la question, on observait que le soutien à domicile était « malade ». Depuis les coupes drastiques en 2014, on constate que le service se dégrade encore plus » affirme Marie Turcotte, directrice générale de l’organisme. Certaines dérives n’avaient encore jamais été constatées. La référence systématique à des services de préparation des repas tarifiés pour les personnes en situation de handicap qui gagnent très mal leur vie, l’imposition aux proches aidants des tâches de préposéEs, l’augmentation de la cadence de travail pour des préposéEs qui n’arrivent plus à donner des soins avec décence, etc. En guise de contre-discours au Dr Gaétan Barrette, l’organisme distribue en ce moment des « boîte surprises », baptisées « Kit-SAD », remplies d’items qui symbolisent les coupes. Ces dernières boîtes sont livrées en ce moment dans des médias et aux élus associés aux finances de l’état et à la santé.

En quête d’investissement ou défaut volontaire de ressources ?

On constate une réelle augmentation de la demande en soutien à domicile, mais les investissements ne peuvent suffire à la demande. On remarque même une diminution du nombre de minutes accordées à chaque personne pour différent « actes » de soutien à domicile à Montréal.1

Le Docteur Gaétan Barrette, qui a réussi à négocier une entente asymétrique avec le gouvernement fédéral, a prétexté que ce dernier ne fournissait que la moitié de l’augmentation nécessaire des dépenses en santé via le transfert fédéral. Bien que la part relative du fédéral est en effet toujours basse, il est paradoxal de voir aussi le gouvernement du Québec prodiguer cette médecine. Bien que cette mesure fût très pénalisante pour les personnes et aussi les personnes, il reste que l’argent de la taxe santé n’a pas été remplacé. Plus encore, on a diminué la cotisation au Fonds des services de santé pour la majorité des entreprise du Québec (qui avaient une masse salariale de moins de 5 millions).

Wassyla, Claude, Caroline, Lise et Françoise ont toutes été invitées à débourser ou payer de leur poche malgré des situations financières difficiles ou encore, on leur a demandé, voir même imposé dans certains cas, de solliciter leurs proches. Voilà pourquoi on réussit à « en faire « plus » avec moins » …

Le Droit à la santé n’est plus respecté

Nous avons souvent démontré l’illégitimité des coupes en santé, particulièrement quand on se rappelle que le gouvernement libéral avait fait la promesse non-équivoque suivante en 2014 : « Un gouvernement du Parti libéral est résolu à offrir aux (…) personnes ayant une déficience physique (…) des soins et des services de grande qualité qui répondent adéquatement à leurs besoins, tout spécialement quand il s’agit de respecter leur désir de rester à la maison le plus longtemps possible. »2

Depuis 2014, le gouvernement a par ailleurs cumulé les attaques contre les droits des personnes. La politique « Chez soi le premier choix », qu’il a adopté lui-même, introduit jour après jour de nouveaux critères dont celui d’imposer aux proches tout le fardeau de l’aide. Les lois qui régissent la santé sont de plus en plus bafouées : ils ne sont plus gratuits (tel qu’exigé dans la Loi Canadienne sur la santé art. 3 LCS ; art. 7(1) b)) et ne sont plus basés sur les besoins des personnes ou même sur les expertises (Loi sur la Santé et les Services Sociaux)., mais sur les règles administratives.

Revendications :

Wassyla, Claude, Caroline, Lise et Françoise et des milliers d’autres veulent retrouver les heures perdues, des services qui répondent aux besoins évaluées et qui peuvent être données jusqu’à concurrence de ce qu’il en coûte en CHSLD.

Ex aequo est un organisme montréalais sans but lucratif se consacrant à la promotion et à la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice depuis 1980. Ex aequo favorise l’action citoyenne de ses membres et la concertation avec différents organismes.

1 Soutien à domicile : des interventions toujours plus courtes, La presse, novembre 2016

2 Plate-forme électorale du PLQ, 2014

- 30-

Source :

Benoit Racette, relationniste

bracette@exaequo.net,

(514) 288-3852, poste 230

Pour entrevues :

Wassyla, Lise et Claude sont aussi disponibles

Laurent Trépanier-Capistran,

Agent de défense de droits en santé

ltrepaniercapistran@exaequo.net

(514) 288-3852, poste 228